



# SUBVENTION POUR LA LUTTE CONTRE LE RACISME

## 2024-2025

### LIGNES DIRECTRICES ET CRITÈRES

Les organismes à but non lucratif et de bienfaisance sont invités à présenter une demande de subvention pour la réalisation d'activités de lutte contre le racisme qui profitent aux communautés racisées et autochtones de l'Île-du-Prince-Édouard. Un fonds total de 275 000 \$ est disponible pour verser des subventions uniques aux demandeurs retenus. Toutes les demandes doivent être envoyées d'ici **11 h 59 (heure de l'Atlantique) le 13 décembre 2024**.

Les subventions ciblent des initiatives axées sur la lutte contre le racisme afin de promouvoir une culture de diversité et d'inclusion, de lutter contre le racisme et de renforcer le lien entre l'égalité raciale et la cohésion communautaire. Ces initiatives doivent viser à repérer, à éliminer, à prévenir et à atténuer les répercussions racialement inéquitables et les déséquilibres de pouvoir entre des groupes et à modifier les structures qui soutiennent les iniquités.

Le gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard offre aussi une subvention axée sur l'équité, la diversité et l'inclusion. On peut en voir les détails sur la page Web [GEDI](#).

#### Définitions

- La **lutte contre le racisme** est un processus dynamique qui consiste à cerner le racisme et à s'y opposer. Elle vise à combattre le racisme et à soutenir activement l'évolution des politiques, comportements et croyances qui perpétuent les idées et gestes racistes. La lutte contre le racisme est ancrée dans l'action. Elle repose sur la prise de mesures pour éliminer le racisme individuel, institutionnel et structurel.
- L'expression « **équité, diversité et inclusion** » (EDI) sert à décrire les politiques et programmes qui favorisent la représentation et la participation de groupes de personnes diverses, notamment en ce qui concerne l'âge, la race ou l'origine ethnique, la capacité et l'incapacité, le genre, la religion, la culture et l'orientation sexuelle.

## Exemples de thèmes et de domaines prioritaires liés à la lutte contre le racisme

- [Obstacles liés au racisme systémique](#) : réduire les obstacles à l'inclusion en luttant contre le racisme systémique dans les domaines de l'éducation, des soins de santé, du système judiciaire, du logement, des services publics et de l'emploi.
  - Emploi : réduire les obstacles à l'embauche, à la formation au leadership et à la formation aux compétences professionnelles.
  - Justice : promouvoir des interventions auprès des jeunes et encourager des relations positives entre les communautés et le système de justice pénale.
    - Promouvoir des interventions auprès des jeunes qui encouragent des relations positives entre les communautés racisées et autochtones et le système de justice pénale.
    - S'attaquer aux crimes haineux ou motivés par la haine.
    - Aider les personnes racisées et autochtones à s'épanouir dans la communauté après un contact avec le système judiciaire.
    - Faire traduire ou adapter les informations indispensables à l'intégration communautaire.
  - Participation sociale : promouvoir la participation et réduire les obstacles dans le sport, les arts et la culture communautaires.
  - Santé : soutenir les initiatives qui favorisent le bien-être et la santé des populations racisées et autochtones de l'Île-du-Prince-Édouard.
- Recherche et [recueil de données désagrégées](#) : promouvoir et améliorer la disponibilité et l'accessibilité des données, des preuves et des points de vue de la communauté sur les enjeux liés à la race à l'Île-du-Prince-Édouard.
- Renforcement des capacités organisationnelles : développer et renforcer les compétences, instincts, aptitudes, processus et ressources dont les organismes et les communautés ont besoin pour survivre, s'adapter et prospérer dans un monde qui évolue rapidement.
- Prise de conscience : appuyer des projets novateurs permettant de faire de la sensibilisation et du travail en matière de prévention de la violence contre les femmes à l'Île-du-Prince-Édouard, en mettant l'accent sur les femmes racisées et les personnes racisées de diverses identités de genre.

## **Initiatives antérieures financées par la subvention pour la lutte contre le racisme**

### Abegweit First Nation Mi'kmaq Wellness Centre – 25 000 \$

- *Évaluation de l'expérience des membres de la Première Nation Abegweit avec les services de santé provinciaux*
  - Ce projet d'un an vient appuyer la Première Nation Abegweit dans l'évaluation de l'expérience de ses membres par rapport aux services de santé et de mieux-être provinciaux et des résultats connexes pour la santé. Le projet donnera également aux membres du personnel de Santé Î.-P.-É. une occasion unique de parler de leur expérience de la lutte contre le racisme et du traitement des plaintes connexes, y compris du soutien institutionnel reçu pour remédier aux différentes situations.

### Atlantic Student Development Alliance – 20 000 \$

- *Série de formations sur l'EDI à l'intention des gestionnaires : Atelier de deux jours sur l'équité, la diversité et l'inclusion*
  - Deux ateliers pratiques sur le cycle de recrutement sous l'angle de la lutte contre le racisme envers les personnes noires et les Autochtones et de la création de stratégies de ressources humaines dont les bases ne sont pas racistes ni oppressives. La formation abordera les pratiques exemplaires pour tout le cycle de recrutement, l'équité, la diversité et l'inclusion ainsi que les pratiques exemplaires en ressources humaines.

### BIPOC USHR – 30 560 \$

- *Cultiver la responsabilisation, bâtir la confiance*
  - On procèdera à l'embauche d'une conseillère ou d'un conseiller qui appliquera une optique anti-oppression à l'élaboration d'un cadre de travail qui pourra être utilisé dans un éventail de milieux organisationnels à l'Île-du-Prince-Édouard. Le cadre de travail sera axé sur l'expérience des personnes racisées à l'Île-du-Prince-Édouard et fournira des stratégies visant à remédier aux préjudices, à protéger la cible et à susciter des changements institutionnels de sorte que tous les membres de l'organisation soient prêts à se responsabiliser les uns les autres à cet égard.

### Réseau du secteur communautaire – 25 000 \$

- *Élaboration de modèles de politiques et de stratégies de lutte contre le racisme pour les organismes à but non lucratif de l'Île-du-Prince-Édouard*
  - Ce projet sera axé sur l'élaboration de modèles de politiques et de stratégies de lutte contre le racisme pour les organismes à but non lucratif de l'Île-du-Prince-Édouard, en commençant par un examen exhaustif des politiques existantes de lutte contre le racisme à l'échelle locale, nationale et internationale comme fondement pour ces modèles.

## **Critères d'admissibilité**

Les organismes demandeurs doivent être des organismes à but non lucratif ou de bienfaisance (y compris ceux définis par l'[Agence du revenu du Canada](#) comme des donataires reconnus) établis à l'Île-du-Prince-Édouard. Les organismes demandeurs peuvent être installés dans n'importe quelle région de la province et leur travail peut s'inscrire dans n'importe quel domaine représenté par le secteur sans but lucratif/caritatif. Les particuliers ne sont pas autorisés à présenter une demande. Si les organismes demandeurs souhaitent soumettre une demande en partenariat avec d'autres organismes, groupes ou individus, la nature du partenariat\* doit être justifiée et bien définie dans la section « Description du projet » de la demande.

\*Les organismes partenaires peuvent inclure, sans s'y limiter, d'autres entités à but non lucratif, des entreprises, des entités financées par des fonds publics telles que des municipalités, des écoles et des établissements d'enseignement postsecondaire, etc. Les organismes opérant dans d'autres provinces et territoires au Canada peuvent être des organismes partenaires.

### **Les types de groupes et d'organismes suivants, situés à l'Île-du-Prince-Édouard, sont admissibles au financement.**

- Organismes à but non lucratif, conseil, bandes et gouvernements autochtones
- Organismes, établissements et associations à but non lucratif
- Municipalités
- Organismes de bienfaisance enregistrés
- Groupes de revendication
- Établissements d'enseignement

### **Les types de groupes et d'organismes suivants ne sont pas admissibles à recevoir un financement direct, mais peuvent être acceptés comme partenaire ou organisme de financement supplémentaire auprès des organismes admissibles plus haut.**

- Organismes à but lucratif
- Gouvernements fédéral et provincial
- Organismes, conseils, commissions ou sociétés d'État provinciaux ou fédéraux
- Entités du secteur public (p. ex., commissions scolaires, hôpitaux, autorités sanitaires, etc.)

### **Les dépenses nécessaires au projet qui sont admissibles incluent ce qui suit, sans s'y limiter :**

- Toute dépense qui contribue directement aux résultats convenus du projet (à l'exception des coûts décrits dans la catégorie des dépenses non admissibles)
- Dépenses encourues à partir du jour où la proposition de projet est soumise (les demandeurs peuvent commencer à travailler sur les objectifs de leur projet immédiatement, à leurs risques et périls)
- Assurance responsabilité
- Mesures incitatives (p. ex., rémunération des personnes participantes)
- Coûts des ressources humaines, y compris les salaires et les avantages sociaux
- Coûts de gestion et de services professionnels, comme les services de comptabilité, de communication, de design, de planification et de traduction, ainsi que les services de suivi, de mesure et de rapport des résultats
- Coûts de matériel et de fournitures
- Coûts d'impression, de production et de distribution

- Frais généraux et coûts administratifs (applicables au type de projet), jusqu'à cinq pour cent du financement total accordé
- Autres coûts nécessaires pour soutenir l'objectif du financement, approuvés par le Bureau de lutte contre le racisme

**Les dépenses inadmissibles incluent ce qui suit :**

- Coûts opérationnels (salaires, traitements, loyers, etc. qui ne contribuent pas directement aux résultats du projet)
- Coûts d'infrastructure (p. ex., nouvelles constructions ou amélioration/rénovation de l'infrastructure existante)
- Développement d'une formation à des fins commerciales
- Les coûts d'investissement ne sont généralement pas admissibles, mais peuvent être pris en compte dans certaines circonstances.

Si vous souhaitez discuter des coûts, veuillez contacter le Bureau de lutte contre le racisme à l'adresse suivante : [antiracismtable@gov.pe.ca](mailto:antiracismtable@gov.pe.ca).